

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

N° INSEE : 25539

<b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Seloncourt</b>  <b>DCM20241015-10</b>	<b>Séance du 15 octobre 2024 à 18h30</b>  L'an <b>deux mil vingt-quatre</b> , le <b>quinze</b> du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
<b>Date d'envoi de la convocation : le 07 octobre 2024</b> <b>Date d'affichage et de publication sur le site internet de la commune : le 16 octobre 2024</b>	
<b><u>Etaient présents (21)</u></b> Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Jean-Luc MIESKE, Madeleine MAUFFREY, Lysiane MABIRE, Clément GIRARD, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBÉ, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH. <b><u>Etaient excusés ayant donné procuration (7)</u></b> Maryline CHALOT a donné procuration à Françoise PAICHEUR Alain KMOCH a donné procuration à Jean-Marc ROBERT Christine GUEY a donné procuration à Lysiane MABIRE Brigitte ALZINGRE a donné procuration à Jean-Luc MIESKE Romuald GADET a donné procuration à Mathieu GAGLIARDI Sophie MOREL a donné procuration à Nicolas PIERGUIDI Léa LEMOINE a donné procuration à Jean FORESTI <b><u>Absent (1)</u></b> Patrick LIEGEART	
Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint (21 membres présents) il ouvre la séance. En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme <b>Mme Françoise PAICHEUR</b> pour remplir les fonctions de secrétaire.	
<b>Nbre de membres :</b> - <b>En exercice : 29 - Quorum : 15</b> - <b>Présents : 21</b> - <b>Ayant donné procuration : 7</b> - <b>Absent : 1</b> - <b>Ayant pris part au vote : 28</b>	<b>Résultat du vote :</b> - <b>Pour : 28</b> - <b>Contre : 00</b> - <b>Abstention : 00</b>

**OBJET : REGLEMENT D'AFFOUAGE 2024 - 2025**

Monsieur le Maire expose

Selon les articles L. 243-1 à 3 et R. 243-1 à 3 du Code Forestier, le Conseil Municipal peut accorder aux habitants de la Commune le droit de se procurer du bois en forêt communale pour la satisfaction de leur consommation rurale et domestique, sans revente des bois acquis.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 24 octobre 2023 relative au règlement de l'affouage qui précise le mode de partage, les délais et les modalités d'exécution.

Il convient d'actualiser ce règlement et d'y apporter quelques modifications. Cf. règlement joint.

La Commission Environnement/Cadre de Vie, réunie le 16 septembre 2024, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents ou représentés,

- **ADOpte** le règlement de l'affouage 2024/2025 joint à cette délibération ;
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer le règlement de l'affouage et tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,**  
**Daniel BUCHWALDER**

*ML 4*

